

7.1

Avis et communiqués

7.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS**Prise d'effet de certaines décisions reliées à l'acquisition par Corporation d'Acquisition Groupe Maple de Groupe TMX Inc. et aux acquisitions subséquentes d'Alpha Trading Systems Limited Partnership, d'Alpha Trading Systems Inc. et de la Caisse canadienne de dépôt de valeurs limitée**

L'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») a publié, dans la section 7.5 du bulletin du 3 mai 2012 [(2012), Vol. 9, n° 18, B.A.M.F., 448], les décisions n^{os} 2012-PDG-0075, 2012-PDG-0076, 2012-PDG-0077, 2012-PDG-0078, 2012-PDG-0079 et 2012-PDG-0080 (collectivement, les « décisions ») relativement à la demande liée à l'acquisition projetée par Corporation d'Acquisition Groupe Maple (« Maple ») de Groupe TMX Inc. et aux acquisitions projetées subséquentes d'Alpha Trading Systems Limited Partnership, d'Alpha Trading Systems Inc. et de la Caisse canadienne de dépôt de valeurs limitée (« CDS ») (la « demande »).

Avis est donné, conformément aux décisions, que les décisions ont pris effet le 31 juillet 2012, à savoir la date de prise en livraison des actions ordinaires de Groupe TMX Inc.

L'Autorité a également publié, dans la section 7.5 du bulletin du 5 juillet 2012 [(2012), Vol. 9, n° 27, B.A.M.F., 347], la décision n° 2012-PDG-0142 relativement à la demande.

Avis est donné, conformément à la décision n° 2012-PDG-0142, que cette décision a pris effet le 1^{er} août 2012, à savoir la date de la réalisation de la fusion de Maple et de CDS, à l'exception des paragraphes 17.5, 17.6 et 17.7 ainsi que du paragraphe 37.2 qui prendront effet 30 jours plus tard.

Le 2 août 2012.